

Procès-verbal

De la session **extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 18 janvier 2010 à 21h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session extraordinaire du lundi 18 janvier 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-01X-026

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 18 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 18 janvier 2010 est accepté.
ADOPTÉE

10-01X-027

1.2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2010 est adopté.
ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-01X-028

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de

Aucune liste

10-01X-029

2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de 227 239.28\$ en date du 18 janvier 2010.

ADOPTÉE

10-01X-030

2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 15 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 15 janvier 2010 à l'exception des bons de commande numéro;

AD200900000195

Et

OU201000000043.

ADOPTÉE

10-01X-031

2.4 Rapport financier

Aucun rapport

10-01X-032

2.5 Écritures d'amendements

Aucune écriture

10-01X-033

2.6 Poste de préposé (e) à l'accueil

CONSIDÉRANT QUE ce poste est vacant depuis plus d'un an et qu'il est occupé par une personne non-membre de l'unité de négociation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3a stipule que lorsqu'un poste devient vacant de façon permanente, l'employeur dispose d'une période de quarante-cinq (45) jours pour décider s'il comble le poste ou s'il l'abolit;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur Général à entreprendre les procédures afin de combler le poste par un salarié.

ADOPTÉE

10-01X-034

2.7 Nouveau poste à la comptabilité

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général adjoint réclame depuis plusieurs années l'embauche d'une ressource supplémentaire pour effectuer la comptabilité au Service des finances;

CONSIDÉRANT Qu'entre-temps, le Directeur général adjoint assume cette tâche, et ce au détriment de ses fonctions principales;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasion des frais de temps supplémentaires considérables pour l'employeur;

Par conséquent

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur Général à entreprendre les procédures afin de combler le poste par un salarié.

ADOPTÉE

10-01X-035

2.8 Demande de versement par virement bancaires (centrales 911)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à adopté le règlement numéro 766-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'appel 911.

CONSIDÉRANT QUE l'agence de financement et de développement des centres d'urgences 911 offre à la Municipalité le service de dépôt direct par voie de virement bancaire;

En conséquence

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

Que la Municipalité autorise l'agence de financement et de développement des centres d'urgences 911 les versements deniers récoltés en faveur de la Municipalité par virements bancaires;

ADOPTÉE

10-01X-036

2.9 Dépôt du rapport annuel du Maire

Présentation de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'année 2009.

AVANT-PROPOS

Mesdames et messieurs,

En conformité avec le Code municipal et la Loi sur le traitement des élus municipaux, j'ai le plaisir de présenter au Conseil municipal et à l'ensemble de la population Julienne, le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-

Julienne.

Dans ce rapport, je traiterai des sujets suivants :

1. Les états financiers de l'année 2008;
2. Le rapport des vérificateurs pour l'année 2008;
3. Rémunération et allocations des élus municipaux
4. Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2009;
5. Les orientations générales du budget 2010 ;

En conformité avec les lois qui nous gouvernent, ce document inclut aussi, en annexe, tel que stipulé à l'article 955 du code municipal, la liste de tous les contrats octroyés au cours de l'exercice, comportant une dépense de plus de 25 000\$ ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ceux-ci comporte une dépense de plus de 25 000\$.

LES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2008

Les résultats financiers vérifiés ce sont soldés par un surplus de fonctionnement à des fins fiscales consolidées de 1 029 281 \$. Vous retrouverez le détail des activités financières dans le tableau ci-dessous :

Description	Budget 2008	Réel 2008
Revenu total :	7 556 027 \$	8 334 468 \$
Dépenses de fonctionnement :	7 104 498 \$	6 765 462 \$
Remboursement de dette a long terme :	558 567 \$	746 536 \$
Dépenses d'investissement financées à même les activités financières :	95 024 \$	100 511 \$
Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2007 aux activités financières :		
Affectation des réserves financières et fonds réservés aux activités financières :	(236 270) \$	(342 038) \$
	34 208 \$	34 241 \$

Description	Budget 2008	Réel 2008
Montants à pourvoir dans le futur :	- \$	475 \$
Excédent des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2008 :	- \$	1 029 281 \$

Résultat au 31 décembre 2008, la Municipalité de Sainte-Julienne disposait :
d'un surplus accumulé non affecté de 1 452 078 \$,
d'un fonds réservé pour les parcs et terrains de jeu de 1 076 \$.

Analyse de la provenance des surplus pour l'année terminée le 31 décembre 2008 :
L'excédent des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2008 au montant de 1 029 281\$ est attribuable à la vigueur de la construction résidentielle et par le niveau très élevé du marché des transactions immobilières. Ces facteurs ont engendrés un

surplus de taxes foncières et autres taxes générales de 275 630 \$ ainsi qu'un surplus des droits de mutation immobilière de 213 884 \$, pour un montant total de 489 414\$. Par conséquent un montant de 539 767\$ est attribuable à la réduction des dépenses prévues pour les services aux citoyens.

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2008

Le rapport des vérificateurs externes, émis par la firme de comptables agréés Marcoux, Adam, Picard et Associés, confirme que les états financiers consolidés présentés sont conformes et représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que stipulé à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération attribuée aux membres du Conseil municipal est la suivante :

Le salaire de base à la fonction de maire est de 13 172 \$ pour l'année 2009. À ce montant s'ajoute une somme de 200 \$ par séance de travail du Conseil municipal.

Le salaire de base à la fonction de conseiller ou de conseillère est de 4 391 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme de 66.67 \$ par séance de travail du Conseil municipal. De plus, une prime pour la fonction de maire suppléant ou de mairesse suppléante est accordée à un conseiller ou une conseillère pour un montant total de 1 300 \$ annuellement.

L'allocation de dépenses à la fonction de maire est de 6 586 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme non imposable de 100 \$ par séance de travail du Conseil municipal.

Un montant de 149 \$ s'ajoute également pour une célébration de mariage civil.

L'allocation de dépenses à la fonction de conseiller ou de conseillère est de 2 195 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme non imposable de 33.33 \$ par séance de travail du Conseil municipal.

Le salaire de base versé par la Municipalité régionale de comté de Montcalm à la fonction de maire pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil est estimé, pour l'année 2008, à 5 816 \$. L'allocation non imposable de dépenses est estimée quant à elle à 2 908 \$. À ce montant s'ajoute, pour les séances de travail, une somme totale estimée en 2008 à 3 140 \$ imposable et un montant de 1 424 \$ d'allocation non imposable.

Le salaire de base versé par la Régie de police de Montcalm à la fonction de maire pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil d'administration est estimé, pour l'année 2008, à 1 360 \$. L'allocation de dépenses est estimée quant à elle à 508 \$.

Le salaire de base versé par la Régie de police de Montcalm à la fonction de conseiller et/ou de conseillère pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil d'administration est estimé, pour l'année 2008, à 1 360 \$. L'allocation de dépenses est estimée quant à elle à 508 \$.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2009

Après presque douze mois d'activités en 2009, nous sommes en mesure d'affirmer que les revenus prévus au budget d'un montant total de 7 862 432 \$ excéderont les prévisions. Dans le même ordre d'idée, les prévisions de dépenses de fonctionnement au montant de 7 383 594 \$ seront également supérieures aux montants budgétisés. Nous pouvons par contre affirmer que l'équilibre budgétaire sera respecté et qu'un surplus devrait être constaté pour l'année en cours.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2010

Finalisation des infrastructures en aqueduc et égouts au Lac Dufour, au lac Lemenn et sur la rue Adolphe,
 Réfection du pavage de la route 346 (rang du Cordon),
 Aménagement d'un site de dépôt de neige usée,
 Établir un centre de valorisation de matières résiduelles (Éco-parc),
 Aménagement d'un terrain de soccer et football,
 Étude de faisabilité concernant l'agrandissement du centre administratif,
 Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable selon les nouvelles normes en vigueur de la loi sur l'Environnement,
 Aménagement des nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable,
 Installation d'un panneau d'information électronique,
 Urbanisation de la route 337,
 Mise en place d'un programme d'acquisitions des rues non municipalisées,
 Réaménager le parc 4 Vents,
 Mise à niveau des programmes de gestion informatique.
 Élaboration et adoption du nouveau plan d'urbanisme.

En terminant, je vous invite à assister à la séance spéciale d'adoption du budget qui se tiendra à la salle municipale le 22 février 2010.

Je vous remercie,

Marcel Jetté, Maire

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, a déposé son rapport sur la situation financière 2009 de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Il est proposé par; Marcel Jetté, Maire
 Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte le dépôt du rapport du Maire tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-01X-037

3.1 Priorités d'action 2010-2011 pour la Sureté du Québec

CONSIDÉRANT QUE CSP MRC Montcalm demande à la Municipalité de Sainte-Julienne d'identifier les priorités d'actions 2010-2011 pour la Sureté du Québec;

En conséquence

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
 Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
 Et résolu

QUE la municipalité crée un comité afin d'identifier les priorités pour 2010-2011.

QUE le comité est composé des membres suivants;

Monsieur le Maire Marcel Jetté,
 Monsieur le conseiller Stéphane Breault,
 Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charron.

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-01X-038

4.1 Demande auprès du Ministère du transport du Québec afin de réduire la limite de vitesse route 125 (au sud du Revi-Centre jusqu'au magasin de vêtements TOUTAN MODE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicité par les commerçants et les résidents d'intervenir sur la vitesse de circulation dans le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE le noyau villageois comporte un tronçon de la route 125 dont limite de vitesse est de 50 km/hre;

CONSIDÉRANT QU'un nombre élevé d'accidents se produisent dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique familiale qui met en valeur la sécurité piétonnière des utilisateurs ;

En conséquence

Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que la Municipalité sollicite auprès du Ministère du transport du Québec à réduire la vitesse de circulation sur la route 125 à 50km/heure entre le Restaurant Takis (1167, route 125) et le magasin de vêtements TOUTAN MODE (1045, route 125).

ADOPTÉE

10-01X-039

4.2 Demande au MTO afin de sécuriser l'intersection des routes 337 et 335

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne est soucieuse de la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire assurer la continuité de l'amélioration de la sécurité et l'écoulement de la circulation du réseau routier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection des routes provinciales 335 et 337 cause des inquiétudes aux automobilistes ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de collision est relativement important ;

CONSIDÉRANT QUE l'aire pavée de cette intersection est considérablement vaste et cause des ennuis aux usagers à se diriger adéquatement ;

Il est proposé par;

Appuyé par;

et résolu

QUE le Ministère du Transport du Québec procède au réaménagement de l'intersection des routes 335 et 337 de façon sécuritaire conformément à ses méthodes conventionnelles adaptées à la conduite.

ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-01X-040

6.1 Acquisition du Lac Lamoureux

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du chemin Lamoureux n'ont plus de lac;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens subissent une perte de jouissance et une perte de valeur de leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont exprimé leurs accords à céder ce terrain;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2
 Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
 Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin d'acquérir le Lac Lamoureux.
 ADOPTÉE

10-01X-041

6.2 Avis de motion - Modification du règlement CCU

Un avis de motion est donné par Stéphane Breault, district 2, afin de modifier l'article 3.2 (composition du comité) du règlement 769-09 concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

7. LOISIRS ET CULTURE

10-01X-042

7.1 Programme Accès-Logis

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser la prolongation du programme Accès logis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficultés ayant des besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste ;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation ;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique ;

CONSIDÉRANT que mois de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités Accès logis annoncées lors du budget 2009-2010 ;

CONSIDÉRANT que plus 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement ;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir ;

CONSIDÉRANT que le programme Accès logis constitue depuis 1997 un outil

7849

d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire ;

*Il est proposé par ; Stéphane Breault, district 2
Appuyé par ; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu*

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec la reconduction du programme Accès logis sur cinq (5) ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3000 logements par année.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-01X-043

9.1 Levée de l'assemblée du 18 janvier 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

*Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu :*

QUE l'assemblée du 18 janvier 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 26 février 2010.

*Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier / directeur général*

*Marcel Jetté
Maire*